
**Approbation des comptes 2020 de
la Fondation de la commune de Jussy pour le logement**

Vu les comptes annuels 2020 et le message du conseil de Fondation,
vu le rapport de l'organe de révision de la Société fiduciaire d'expertise et de révision s.a. à Genève,
chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2020, du 19 avril 2021,
vu le rapport de la commission Administration du 26 avril 2021,
conformément aux statuts de la Fondation de la commune de Jussy pour le logement, du 6 janvier
1992,
conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du maire,

Le conseil municipal

décide

à la majorité simple

Par 10 oui, soit à l'unanimité
sur 11 conseillers municipaux présents à la séance

1. D'approuver les comptes 2020 de la Fondation de la commune de Jussy pour le logement.

Annexes :

- *Comptes annuels 2020*

Le Président


Olivier Gros

Le Secrétaire


Christophe Mage

DELAI REFERENDAIRE AU 28 JUIN 2021